АВ/НО

## **BURKINA FASO**

Unité-progrès-Justice

DECRET N°2015- 1377 /PRES-TRANS/PM/ MASSN/MEF/MFPTSS/MICA/MJFPE portant soutien social aux veuves/veufs des victimes de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 dans le domaine de l'emploi.

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VISALF, Nº OMAZZ

portant

VU la Charte de la Transition;

VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre nomination du Premier Ministre,

VU le décret n°2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2013-973/PRES/PM/MASSN du 30 octobre 2013 portant organisation du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;

Le Conseil des Ministres de la Transition entendu en sa séance du 28 octobre 2015 ;

## **DECRETE**

Article 1: Il est octroyé aux veuves/veufs des victimes de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, âgés de moins de quarante (40) ans et titulaires du Certificat d'étude primaire au moins dont les noms suivent, un emploi dans l'administration publique dans le cadre du recrutement sur mesures nouvelles au titre de l'année 2015:

- KONKOBO Jeanne d'Arc, veuve de Feu KARAMBIRI Gaston, ménagère domiciliée à Ouagadougou, titulaire du BEPC;
- CONGO Zara, veuve de KABRE Tibo Amidou, restauratrice domiciliée à Ouagadougou, titulaire du CEP.
- Article 2: Pour les veuves/veufs des victimes de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 ne pouvant pas être recrutés dans la fonction publique et dont les noms suivent, il est octroyé à chacun/chacune, la somme de un million (1000 000) francs CFA pour la création d'une unité économique.
  - BANCE Mominata, veuve de AOUEDRI Ouébidoua, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - OUEDRAOGO Pauline, veuve de BOUDA Bertrand Wendpouiré, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - BONKOUNGOU Mariam, veuve de ILBOUDO Ablassé, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - BIKIENGA Rasmata, veuve de KOANDA Rasmané, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - KIEMA Rabi, veuve de KOANDA Rasmané, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - NAYETTE Alpha SIDI, veuf de FOFANA Mariam, domicilié à Ouagadougou;
  - ZOUNGRANA Zarata, veuve de OUEDRAOGO Salifou, commerçante domiciliée à Ouagadougou;
  - NARE Fatimata, veuve de WANGO Issouf K., ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - KANTAGBA Safi, veuve de WANGO Issouf K., ménagère domiciliée à Ouagadougou;
  - FADIMA Hama, veuve de ABDOURAMANE Boubakar, ménagère domiciliée à Tangangari ;

- BADJATOU Amadou, veuve de BOUBAKAR Hama, ménagère domiciliée à Tangangari;
- BOUSSOURA Ali, veuve de WOBA Amadou, ménagère domiciliée à Tangangari ;
- FADIMA Hamidou, veuve de WOBA Amadou, ménagère domiciliee à Tangangari ;
- FADIMA Soumana, veuve de CISSE Boubacar, ménagère domiciliée à Tangangari ;
- SAOUDA Amadou, veuve de CISSE Boubacar, ménagère domiciliée à Tangangari;
- KONDE Kadiatou, veuve de TRAORE Ousmane, ménagère domiciliée à Bobo Dioulasso;
- BIRBA Balkissa, veuve de KALMOGO Albert, ménagère domiciliée à Ouagadougou;
- NANA Natacha, veuve de COMPAORE Romuald, ménagère domiciliée à Ouagadougou.
- Article 3: Les veuves/veufs des victimes de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2015 cités à l'article 2 bénéficient de l'accompagnement du ministère en charge de l'industrie et du commerce et de celui en charge de la formation professionnelle pour la création des unités économiques.

Article 4: Le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et le Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 novembre 2015

Michel KAFANDO

Le Premier Ministre

Vacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Samadou COULIBALY

Le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Nicole Angéline ZAN/YELEMOU

Le Ministre des Enseignements, Secondaire et Supérieur

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

Salifou DEMBELE